Province de Luxembourg
Arrondissement de Neufchâteau
Commune d'HERBEUMONT

Additionnels communaux au Précompte immobilier

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

SEANCE PUBLIQUE

Séance du 10/11/2021.

Présents : MM. MATHELIN C, Bourgmestre-Présidente ; ECHTERBILLE B., WERNER E., PUFFET S., Echevins ; PIRLOT E., ~~CHENOT J-P~~, BOULANGER J., NEMRY A-F. et TIMMERMANS L., Conseillers communaux ; MAGOTIAUX V., Directrice générale.

Le Conseil communal,

Vu le CDLD, notamment les articles L1122-30, L1122-31 et L 1331-3 ;
Vu les articles 249 à 256 du Code des impôts sur les revenus, et plus particulièrement l'article 464, 1 ;
Vu les recommandations émises par la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne, à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone, pour l'année 2022 ;
Vu la communication du dossier au directeur financier faite en date du 22/10/2021 conformément à l'article L 1124-40 §1,3°et 4° du CDLD ;
Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier en date du 26/10/2021 et joint en annexe ;
Vu la situation financière de la commune ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,

En séance publique, à l'unanimité,

ARRETE :

Article unique
Il est établi, pour l'exercice 2022, deux mille six cents (2.600) centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Par le Conseil,

La Directrice générale, La Bourgmestre,

V. MAGOTIAUX C. MATHELIN